



MAIRIE
69870 POÛLE -LES ÉCHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

Conseil du 14 décembre 2018 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, PETIT Isabelle, TRONCY Jean-Marc, VIGNE Muriel

Absent : CHAMPALE Aymeric (pouvoir à BÉROUJON Jean-Baptiste)

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Compte rendu du conseil du 09 novembre 2018 : adopté à l'unanimité.

Délibérations

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Une Indemnité de conseil est allouée chaque année aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux. Cette indemnité relève des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982. Ses conditions d'attribution sont précisées par l'arrêté du 16 décembre 1983. Le calcul s'effectue à partir de la moyenne des dépenses réalisées par la commune sur les 3 années précédentes.

L'indemnité calculée au titre de l'année 2018 est de 140,61 € brut sur quatre mois (car changement de comptable).

Le conseil accepte à 13 voix pour et 2 voix contre, le versement de cette indemnité.

Assistance juridique CDG

La Commune dispose d'une assistance juridique assurée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Le Centre de Gestion a prévu pour 2019, lors de la délibération n°2018-52 de son conseil d'administration en date du 2 juillet 2018, une participation à hauteur de 974 € au titre des missions temporaires qui seront effectuées au cours de l'année 2019 (0,87 € par habitant, population totale année N-1).

Cette modification de la participation de la Commune fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le conseil décide à 14 voix pour et 1 voix contre, d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention.

Acquisitions parcelles protection immédiate captages eau potable

La commune doit acquérir les parcelles dans le cadre de la protection des captages d'eau potable qu'elle exploite conformément à l'arrêté préfectoral de DUP du 24 juin 2016 et à l'arrêté modificatif du 14 novembre 2016.

Source AUREY : AH 226 (issue de la division de AH 21) 997 m² ; AE 211 (issue de la division de AE 81) 651 m²

Source de la SCIERIE AD 249 (issue de la division AD 151) 116 m²

Source d'AJOUX : AE 116 20 902 m² ; AE 209 (issue de la division de AE 115) 1 843 m²

Source GONNET : AD 257 (issue de la division AD 197) 1 820 m²

Source SUCHET 2 : AP 329 (issue de la division de AP 10) 471 m² ; AR 92 (issue de la division de AR 76) 703 m²

Source SUCHET 1 : AP 332 (issue de la division de AP 302) 3 024 m²

Source TRICHARD : AD 246 et 248 (issues de la division AD 73) 388 m²

Les prix sont établis conformément à l'estimation du Service des Domaines réalisée le 26 Février 2018 et l'estimation de l'Office National des Forêts réalisée le 22 Août 2018.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes concernant la COR (2014/2017) (ajout)

Le débat a porté sur les charges de transport, l'évolution des charges du personnel, les compétences, le CIF (coefficient d'intégration fiscal) et l'attribution de compensation pour notre commune.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire

Droit de préemption urbain pour : vente maison sur parcelle de 2475 m², 24 Route des Écharmeaux, Mme Khalifa/ M.Mure.

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur ladite cession.

Point sur les commissions

Ecoles/cantine : pot départ enseignantes, le 21 décembre à 19 h avec les conseillers de la commission.

Commerces : Monsieur Marle de Belleroche a arrêté son activité sur le marché le 1er décembre et, suite à cela, il a contacté la commune pour la location du local épicerie pour une vente de viande salers, charcuterie, fromages et poisson (une fois par semaine).

Marché du dimanche matin : contact avec un primeur dans la semaine.

Associations : réunion pour revoir le règlement des salles prévue le 14 janvier 2019 à 19 h.

Gratuité accordée à l'association humanitaire Tek Taaba pour la location de la salle municipale (cuisine et bar seulement) pour leur vente de bugnes le 27 janvier 2019.

Travaux :

Aire de jeux : le contrat pour l'appel à projets a été signé le 29 novembre, subvention accordée de 3500 €. Les travaux sont terminés.

WC publics / salle municipale : la COR a proposé de nous aider à financer ce projet sous forme de fonds de concours. L'État sera sollicité avec la DETR en début d'année. Le projet avance, des devis ont été demandés pour avoir une idée du montant global et ainsi constituer les dossiers de subvention.

Plan communal de Sauvegarde : la réunion avec les référents pour chaque hameau en cas de risque majeur a été mise en place le 22 novembre, quatre référents supplémentaires vont être ajoutés.

Déclenchement du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) ou sirène : le préfet déclenche via l'application web SAIP, le maire peut déclencher l'alerte en mode manuel mais pourra solliciter le préfet pour aller plus vite. Il convient de désigner les personnes habilitées à déclencher la sirène : cette liste sera composée de Joëlle Couleur, Jean-Marc Troncy, Raphaël Codello et Vincent Hoffmann et sera communiquée à la Préfecture.

Questions et informations diverses

Remerciements des employés municipaux pour les chèques cadeaux de fin d'année (lecture courrier).

Enduro : projet sur cinq communes, de 9 h 30 à 16 h le 7 juillet, pas de passage dans les hameaux. Projet accepté.

Trail du sanglier : autorisation de passage accordée pour une course à pied sur le chemin proche de la Roche d'Ajoux le 31 mars 2019.

Médiathèque : la médiathèque départementale nous informe des données relevées pour notre commune.

Déploiement de l'outil numérique « Via trajectoire » : le département du Rhône propose cet outil pour permettre à nos aînés et leurs familles de rechercher plus facilement un établissement (envoyer en ligne le dossier d'admission : plaquettes d'informations en mairie).

Associations : possibilité d'effectuer toutes les démarches en ligne sur « service-public-asso.fr ».

Informations COR :

- Panneau Pocket : pour rester informés simplement et en temps réel de l'actualité et des événements organisés sur la commune : l'habitant télécharge l'application gratuitement, la commune paie un abonnement. Ce sera sûrement mutualisé.

- Photovoltaïque : seconde phase d'investissement en début d'année 2019 sur le patrimoine des communes volontaires. : toitures, parkings...

Prochain conseil : jeudi 24 janvier 2019 à 20 h 30